



## **DECISION MUNICIPALE N° 2026/10**

**Objet : Demande de subvention auprès du Département du Var pour l'extension et la modernisation du parc de vidéosurveillance**

Le maire de PIGNANS,

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

**VU** la délibération n°11/2026 en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

**CONSIDERANT** que la majorité du parc de vidéosurveillance fait l'objet d'une obsolescence certaine et avancée.

**CONSIDERANT** que par décision du 25/06/2025, la Région Sud a accordé une subvention de 100 000 € à la commune pour le dispositif Aide aux forces de sécurité – AFS – Investissement,

**CONSIDERANT** que l'extension et la modernisation du parc de vidéosurveillance représente un coût de 249 162.19 € HT, il convient de demander une subvention auprès du Département du Var afin de finaliser l'opération :

<u>Coût de l'opération :</u>	249 162.19 €
<u>Subvention accordée par la Région Sud :</u>	100 000 € (soit 40.13 %)
<u>Demande de subvention au Département du Var :</u>	99 329.75 € (soit 39.87 %)
<u>Reste à charge de la commune :</u>	49 832. 44 € (soit 20 %)

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** De demander une subvention auprès du Département du Var d'un montant de 99 329.75 €, soit 39.87 % du montant subventionnable de 249 162.19 €.

**ARTICLE 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**ARTICLE 3 :** Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 28/04/2026

Le Maire,  
BRUN Fernand

